

Paris, le 4 janvier 2011

Les infirmières puéricultrices soutenues par l'Ordre des infirmiers !

En décembre dernier, le Conseil national de l'Ordre des infirmiers (CNOI) a pris position sur l'évolution de l'exercice infirmier en puériculture. L'ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes) revient sur cette volonté de faire reconnaître l'expertise clinique de l'infirmier(e) spécialisé(e) en puériculture dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'adolescent.

Elles ne sont pas moins de 15 000 infirmières puéricultrices diplômées d'État à avoir suivi une formation spécialisée **après le diplôme d'Etat infirmier** dans une école de puériculture. **Actuellement**, la profession est essentiellement féminine, mais les hommes s'y engagent de plus en plus. Ces professionnels de santé dispensent des soins adaptés à l'enfant et à l'adolescent en tenant compte des dimensions biomédicale, cognitive, psychique, culturelle et sociale. Cette spécialité implique une démarche d'observation et d'analyse, la mise en œuvre d'un raisonnement clinique, l'élaboration d'un projet de soins et d'accompagnement global, des interventions coordonnées avec les différents partenaires en lien direct avec l'enfant et son entourage. Aujourd'hui, l'attractivité de cet exercice spécialisé souffre de deux handicaps : d'une part, **l'apport majeur de ces professionnels à la santé et au développement de l'enfant reste peu visible, donc méconnu** ; et d'autre part, **la non reconnaissance de leurs actes à la nomenclature ne leur permet pas d'exercer en secteur libéral**.

Sébastien Colson, Infirmier Puériculteur et Président de l'ANPDE **soutient pleinement la démarche du CNOI**. « **Nous sommes totalement en accord avec la prise de position ordinaire adoptée le 7 décembre 2010. Il est plus qu'urgent que notre spécialité soit enfin reconnue et valorisée dans notre système de santé. Nous travaillons actuellement avec le Ministère de la Santé sur la réforme du programme d'études, qui implique également une évolution de nos pratiques en collaboration avec l'ensemble des professionnels du monde de la puériculture. Nous regrettons l'absence de représentants de l'Enseignement Supérieur à ces réunions de concertations, mais nous poursuivons nos travaux avec les organisations professionnelles et ordinaires afin de garantir un niveau universitaire Master pour les infirmières puéricultrices françaises.**»

Les axes prioritaires de travail proposés par l'ONI :

- Mise à jour des données portant sur la démographie de la spécialité par secteur d'activité, son attractivité et **les freins à son recrutement ou les causes de départ précoce**.
- Conforter les infirmières puéricultrices **dans la reconnaissance de leur rôle spécifique** (définition des actes propres à leur spécialité, élaboration par la Haute Autorité de Santé d'une recommandation de pratique professionnelle relative à une "consultation infirmière" en puériculture...).
- Un cadre et un calendrier d'évolution des référentiels de compétences et de formation.
- La mise en œuvre d'un cursus LMD qui garantirait la qualité et la cohérence des acquisitions. Ce cursus de spécialisation devrait, à partir du socle commun **de compétences infirmières (licence), se poursuivre lors de deux années de spécialisation en master (120 ECTS)**.

A propos de l'ANPDE : Elle est l'unique association professionnelle française, représentant les infirmières puéricultrices et les étudiants de la spécialité de métropole et des DOM-TOM. Ses objectifs sont de promouvoir la spécialité infirmière **puéricultrice**, d'en défendre le diplôme, d'engager une réflexion en regroupant les professionnels de terrain et en organisant des journées d'études nationales et régionales permettant l'échange des pratiques.

L'association représente près de 3 000 infirmiers puériculteurs et infirmières puéricultrices recensés à ce jour, issus du secteur hospitalier, des établissements d'accueil pour enfants de moins de 6 ans, de services de protection maternelle et infantile, du secteur libéral, des réseaux de soins et de la formation. L'association est attentive à l'ensemble des réformes entraînant une modification de la prise en charge de l'enfant et de sa famille, autant dans le système de soins traditionnel que dans la santé communautaire, afin de garantir la qualité et la sécurité des soins pour cette population particulière, tout en répondant à l'évolution des besoins et des innovations de la société. www.anpde.asso.fr

Contact Presse : LauMa communication - Emmanuelle Klein / Laurent Mignon

Tél : 01 78 94 24 70 – e-mail : prenom.nom@lauma-communication.com